



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

**Le jeudi 13 janvier 2022 à 18h00
Au siège de la Communauté de Communes**

Membres en exercice : 28 - Quorum : 15- Présents : 18 - Procurations : 2 - Votants : 20

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GOULT : M. Didier PERELLO

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS (arrivée au Point 2)

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Etaient également présents :

CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Laurence SANDOVAL (Assistante de Direction).

Le Président remercie les membres du Bureau communautaire présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2021.

EAU ET ASSAINISSEMENT

1 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE AUX BOULEVARDS ELZEAR PIN ET MARECHAL JOFFRE SUR LA COMMUNE D'APT

Le Président fait référence à la politique de renouvellement patrimonial des réseaux menée par la CCPAL et rappelle la nécessité de procéder au renouvellement du réseau d'eau potable aux boulevards Elzear Pin et Maréchal Joffre à Apt, dans le cadre d'économies d'eau.

Il précise que ces travaux sont couplés aux travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et que le coût total de l'opération réseau eau potable est estimé à 757 383 € HT.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à ces travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable dans le cadre d'économies d'eau.

Les travaux d'assainissement sont déjà inscrits dans le contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (contrat ZRR) signé le 04.12.2019 avec l'Agence de l'eau et ont déjà faits l'objet d'une demande d'aide financière.

Le Président propose que la demande de subvention soit déposée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon le plan de financement suivant pour les travaux d'eau potable :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Renouvellement du réseau d'eau potable Boulevard Elzear Pin et Maréchal Joffre à Apt	Mission de maîtrise d'œuvre :	14 600 €	Agence de l'eau RMC (entre 15% et 30%)	entre 113 607 € et 227 215 €
	Diagnostic amiante :	1 100 €		
	Eude géotechnique :	3 730 €		
	Travaux de renouvellement :	665 000 €	Autofinancement (entre 70% - 85%)	entre 530 168 € et 643 776 €
	Mission SPS :	2 000 €		
	Contrôle réception travaux :	2 100 €		
Divers et imprévus (10% du sous-total) :	68 853 €			
TOTAL	757 383 €	TOTAL	757 383 €	

Pierre TARTANSON demande sur quoi reposent les montants attribués par l'Agence de l'eau, Emmanuel BOHN répond qu'habituellement leurs subventions se situaient entre 30% (au minima) et 50% (maxi). Il rajoute qu'il faudra envisager par la suite de contractualiser avec le Département (tout comme la commune de Céreste procède). Pierre TARTANSON remarque que cette baisse d'aide financière a forcément un impact et qu'il faudra envisager de revoir à la baisse les travaux prévus pour ces budgets.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite l'aide financière aux taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Sollicite une dérogation pour entreprendre ces travaux, sans attendre la notification de la décision d'aide financière.

S'engage à rembourser la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Prend note que les travaux d'assainissement sont inscrits dans le contrat ZRR.

Autorise Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

2 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE QUARTIER LE MOULIN SUR LA COMMUNE DE CERESTE

Le Président fait référence à la politique de renouvellement patrimonial des réseaux menée par la CCPAL et rappelle la nécessité de procéder au renouvellement du réseau d'eau potable au quartier Le Moulin à Céreste, dans le cadre d'économies d'eau.

Il précise que ces travaux sont couplés aux travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et que le coût total de l'opération réseau eau potable est estimé à 257 925 € HT.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à ces travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable dans le cadre d'économies d'eau.

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence peut également participer financièrement à ces travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable dans le cadre du contrat territorial 2021-2023.

Les travaux d'assainissement sont déjà inscrits dans le contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (contrat ZRR) signé le 04.12.2019 avec l'Agence de l'eau et ont déjà faits l'objet d'une demande d'aide financière.

Le Président propose que la demande de subvention soit déposée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, selon le plan de financement suivant pour les travaux d'eau potable :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Renouvellement du réseau d'eau potable Quartier Le Moulin à Céreste	Mission de maîtrise d'œuvre :	9 000 €	Agence de l'eau RMC (de 20 à 30%)	entre 51 585 € et 77 377 €
	Diagnostic amiante	325 €	Conseil Départemental Alpes de Haute Provence (7,75%)	20 000 €
	Levé topographique :	900 €		
	Eude géotechnique :	1 800 €	Autofinancement (entre 62,25% - 72,25 %)	entre 160 548 € et 186 340 €
	Travaux de renouvellement :	220 000 €		
	Mission SPS :	750 €		
	Contrôle réception travaux :	1 700 €		
Divers et imprévus (10% du sous-total) :	23 450 €			
TOTAL	257 925 €	TOTAL	257 925 €	

Mathias HAUPTMANN remarque qu'il devient compliqué d'avoir des aides financières et que le prix de l'eau potable va devenir réellement onéreux. Emmanuel BOHN complète en précisant que la situation est identique pour les communes en gestion avec le Syndicat des Eaux. Pascal RAGOT informe

l'assemblée que le Département de Vaucluse a accordé une subvention sur des travaux hydrauliques, par exemple, même hors plan de financement.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite l'aide financière aux taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

Sollicite une dérogation pour entreprendre ces travaux, sans attendre la notification de la décision d'aide financière.

S'engage à rembourser la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Prend note que les travaux d'assainissement sont inscrits dans le contrat ZRR.

Autorise Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

TOURISME

3 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023 AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS LOCALES DES SITES REMARQUABLES DU GOUT : « FRUIT CONFIT D'APT »

Dominique SANTONI fait référence à la stratégie de développement touristique des filières structurantes, et notamment celle du fruit confit, approuvée par le Conseil d'Exploitation du Tourisme du 7 septembre 2021.

Elle rappelle qu'Apt est la capitale mondiale du fruit confit tant par la qualité de sa fabrication artisanale que par la place prédominante de sa production industrielle. Le Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon compte sur son périmètre quatre lieux de production "Sites remarquables du goût" (Apt Union, Maison du Fruit Confit, Fleurons d'Apt / Confiserie Marcel Richaud / Confiserie Le Coulon / La Maison Léopold Marliagues).

Dominique SANTONI mentionne le projet de convention triennale de partenariat entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et la Fédération Nationale « Sites remarquables du Goût », annexée à la présente délibération, qui fixe notamment les modalités de participation financière de la Communauté de communes sur 3 années se répartissant comme suit :

- 2021 : 750€
- 2022 : 750€
- 2023 : 750€

Le Programme National pour l'Alimentation a pour objectifs d'encourager une consommation de qualité, de mettre en valeur les terroirs d'origine de ces produits et de structurer une offre d'authenticité au travers du label "Sites remarquables du Goût".

Les producteurs de fruits confits locaux ont tout intérêt à pouvoir déposer sur leur produits commercialisés le label "Site remarquable du Goût ». De plus, les actions de promotion mises en œuvre dans le cadre des "Sites remarquables du goût" auront un impact en termes de retombées touristiques et économiques sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Le projet de convention de partenariat avec la Fédération nationale « Site remarquables du Goût » est prévu pour une durée de 3 ans, soit de 2021 à 2023.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat avec la Fédération nationale « Site remarquables du Goût » pour une durée de trois ans, de 2021 à 2023 inclus.

Précise que le montant de la participation sera inscrit sur le budget Tourisme pour un montant de 750€TTC par an.

Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

En fin de séance, Emmanuel BOHN fait un point informatique : presque tous les logiciels ont été réinstallés, toutes les factures d'eau et d'assainissement ont été récupérées. Une avance de trésorerie du budget principal vers le budget de l'eau sera effectuée. Dès que les factures d'eau des usagers seront encaissées, l'avance de trésorerie sera rendue au budget principal.

Des audits informatiques seront dispensés par une entreprise privée, la somme de 15 000 € reste encore à être engagée.

Emmanuel BOHN précise que le montant acquitté à ce jour s'élève à 200 000 € HT.

La CCPAL souhaite établir un guide de bonnes pratiques à l'attention du personnel de la Communauté de communes, qui prévoit par exemple le changement du mot de passe (15 à 20 caractères), l'interdiction d'utiliser des clés USB ou disques durs externes.

Le Président informe l'assemblée que la Communauté de communes a obtenu une dérogation du Préfet de Vaucluse sur le télétravail.

Pierre TARTANSON souhaite recevoir un résumé de conseils informatiques à mettre en pratique dans les communes.

Frédéric SACCO rappelle que Marie MONTAGARD doit revenir dans les mairies car elle a perdu tous ces dossiers suite à la cyberattaque.

Gisèle BONNELLY fait le point sur la situation des crèches en cette période de crise sanitaire : le personnel de la petite enfance a l'effectif nécessaire au maintien d'ouverture des crèches. Il est nécessaire d'éviter de fermer les crèches pour les parents qui travaillent.

Dominique SANTONI annonce que Cheval Passion est maintenu et que les maires sont invités à la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président
Gilles RIPERT

